

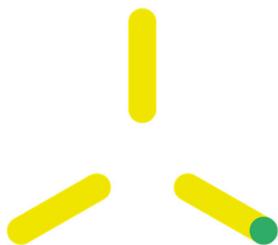
SARL LASCOVENT



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

VOLUME 1 - DESCRIPTION DE LA DEMANDE

PROJET DE ROUVELLEMENT DU PARC ÉOLIEN « LASCOMBES »



COMMUNE DE :

Broquiès – Aveyron

PROJET EOLIEN « RENOUVELLEMENT LASCOMBES »
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
- DESCRIPTION DE LA DEMANDE – VOLUME 1

PROJET EOLIEN « RENOUVELLEMENT LASCOMBES »
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
- DESCRIPTION DE LA DEMANDE – VOLUME 1

COURRIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

LASCOVENT SARL
CENTRALE EOLIENNE DE PRODUCTION D'ENERGIE DE LASCOVENT SARL
330 rue du Mourelet, Z.I de Courtine, 84000 AVIGNON

Monsieur GIUSTI Charles
Préfet de l'Aveyron
7 Pl. Charles de Gaulle
12000 RODEZ
A Avignon, le 23/10/2023

N/Réf: FR-04337-379779

Objet: Demande d'une Autorisation Environnementale relative à la construction et l'exploitation d'une centrale éolienne (rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées) – Commune de Broquiès

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le dossier de demande d'autorisation relative au renouvellement de la centrale éolienne de **Lascombes**, rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sur le territoire de la commune de **Broquiès**.

Le parc de Lascombes est composé de 2 éoliennes en service depuis 2006. La présente demande concerne le démantèlement et l'implantation de 4 aérogénérateurs en renouvellement et extension du parc, pour une puissance totale de 19,2 mégawatts maximum.

Conformément aux dispositions du chapitre unique du titre VIII du livre premier du code de l'environnement « Autorisation environnementale », vous trouverez ci-joint les pièces nécessaires à la bonne instruction de la demande que nous vous adressons.

Je sollicite également la possibilité de substituer au plan 1/200^{ème} prévu à l'article D181-15-2 I 9° du code de l'environnement un plan d'ensemble au [1/1000^{ème}] et ce, pour des raisons de lisibilité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma très haute considération.

Jean-Paul Pin
Responsable Régional Eolien, France



SARL A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7.600 €
Siret 454 058 215 00038 - 454 058 215 RCS Avignon
Tél : 04 32 76 03 00 Email : qef_info@qenergy.eu

PROJET EOLIEN « RENOUVELLEMENT LASCOMBES »
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
- DESCRIPTION DE LA DEMANDE – VOLUME 1

PRÉAMBULE

La SARL LASCOVENT est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 330, rue du Mourelet, Z.I. de Courtine, 84000 Avignon, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 454058215 (ci-après dénommée « **LASCOVENT** »). LASCOVENT est une filiale de Q ENERGY France.

LASCOVENT a le plaisir de vous soumettre le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la centrale éolienne de **LASCOMBES** sur la commune de **Broquiès**, qui se compose des pièces suivantes :

VOLUME 1	Description de la demande et pièces administratives et réglementaires - décomposé en :	
VOLUME 1	PARTIE 1	Description du projet
VOLUME 1	PARTIE 2	Justification de la maîtrise foncière
VOLUME 1	PARTIE 3	Capacités techniques et financières du demandeur
VOLUME 1	PARTIE 4	Autres pièces obligatoires ICPE
VOLUME 1	PARTIE 5	Plans et éléments graphiques
VOLUME 1	PARTIE 6	Annexes administratives et réglementaires
VOLUME 2		Étude d'Impact sur l'Environnement (EIE)
VOLUME 3		Étude De Danger (EDD) et Résumé Non Technique de l'EDD
VOLUME 4		Annexes à l'Étude d'Impact sur l'Environnement (EIE)
VOLUME 5		Note de présentation non technique incluant le Résumé Non Technique (RNT) de l'étude d'impact sur l'environnement

Le présent volume 1/5 du dossier, présente la description de la demande et les pièces administratives et réglementaires du projet de Renouvellement du parc de Lascombes.

La société Q ENERGY France a conduit l'ensemble des études nécessaires à la demande d'autorisation environnementale pour le compte de sa filiale, la SARL LASCOVENT.

SOMMAIRE

1. PARTIE 1 - DESCRIPTION DU PROJET	6
1.1. Synthèse de la demande	7
1.2. Présentation du projet.....	8
1.3. Localisation et coordonnées géographiques de l'installation.....	12
1.4. Insertion du projet dans l'environnement - Occupation du sol	13
2. PARTIE 2 – JUSTIFICATION DE LA MAITRISE FONCIERE	15
2.1. Identification des propriétaires	15
2.2. (P.J. n°3) Autorisations de dépôt	17
3. PARTIE 3 - (P.J. n° 47) CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DU DEMANDEUR (Art D.181-15-2 I. 3°)	29
3.1. Capacités techniques de Q ENERGY France, maison mère de LASCOVENT	30
3.2. Capacités financières du demandeur	41
3.3. Economie du projet - plan d'affaires budgété	47
3.4. Attestation de mise à disposition des capacités techniques et financières de Q ENERGY France au profit de la SARL Lascovent.....	50
4. PARTIE 4 – AUTRES PIECES OBLIGATOIRES ICPE	55
4.1. (P.J. n° 64) Conformité du projet aux documents d'urbanisme	55
4.2. (P.J. n°60 / 68) Garanties financières de démantèlement et remise en état	55
4.3. Avis sur le démantèlement et la remise en état du site post-exploitation	58
4.4. (PJ 67) - Etude des impacts cumulés sur les risques de perturbation radars météo - QUINETIC.....	73
5. PARTIE 5 - PLANS ET ELEMENTS GRAPHIQUES	81
5.1. (P.J. n°2) Eléments graphiques, plans ou cartes	81
5.2. (P.J. n°1) Plan de localisation du projet au 1/25 000ÈME	87
5.3. (P.J. n°48) Plan d'ensemble au 1/1000ÈME.....	89
6. PARTIE 6 - ANNEXES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES	96
6.1. Identification du demandeur.....	96
6.2. Avis et accords obligatoires	102
6.3. Preuves de dépôt du résumé non technique de l'EIE	107

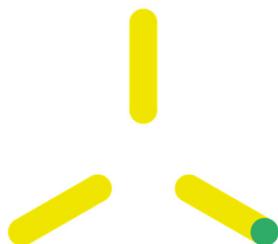
1.

SARL LASCOVENT

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

VOLUME 1 – PARTIE 1

DESCRIPTION DU PROJET



PARTIE 1 - DESCRIPTION DU PROJET

1.1. Synthèse de la demande

Les principales caractéristiques de la présente demande d'autorisation sont synthétisées dans le tableau présenté en suivant :

Demandeur	SARL LASCOVENT	
Nature de la demande	Demande d'autorisation environnementale valant : - Autorisation ICPE - Notice d'incidence Natura 2000	
Rubrique de la nomenclature I.C.P.E.	2980 : Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs	
Localisation du projet	Région	Occitanie
	Département	Aveyron
	Communes	Broquiès
	Vocation du site	Agricole
Eoliennes	Puissance unitaire	4,8 mégawatts maximum.
	Nombre	4
	Dimensions	Hauteur totale (bout de pale) : <u>150 m maximum</u>
Raccordement au réseau	Réseau	HTA 20 KV souterrain depuis les éoliennes jusqu'aux 2 postes de livraison sur le site ; puis jusqu'au poste source de Saint-Victor
	Tension de raccordement	Tension relevée à 20 kV dans un transformateur placé dans chaque éolienne
Principaux fournisseurs et partenaires	Génie civil	Non défini
	Génie électrique	Non défini
	Fournisseur des éoliennes	Non défini
	Bureau d'étude environnement	Corieaulys
	Bureau d'étude paysagiste	Corieaulys
	Etude du milieu naturel	EXEN
	Etude acoustique	Q ENERGY
Production d'énergie estimée	Environ 31,4 GWh/an	
Equivalence en consommation	Environ 14 000 habitants sur la base d'une consommation annuelle de 4 763 Wh/foyer (source CRE 2015) et 2,1 personnes par foyer	
CO2 évité par an	13 500 Tonnes	

1.2. Présentation du projet

1.2.1. Nature et volume des activités - Modalités d'exécution et de fonctionnement et procédés de mise en œuvre

Voir également l'étude d'impact (volume 2 de la présente demande).

Réalisation d'une centrale de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent située sur le territoire de la commune de Broquiès dans le département de l'Aveyron (12).

Le renouvellement de la centrale éolienne projetée, appelée « Lascombes », concerne le démantèlement des 2 aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 0,85 MW et l'implantation de 4 nouveaux aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 4,8 MégaWatt (MW) maximum, pour une production d'électricité verte estimée à plus de 31.000 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 14.000 personnes chauffages inclus (estimation basée sur 4 éoliennes de 4,8MW).

Le projet comprend :

- Un ensemble de 4 éoliennes
- Des pistes d'accès
- D'un ensemble de réseaux composés de câbles de raccordement, de câbles optiques permettant l'échange d'information au niveau de chaque éolienne et d'un réseau de mise à la terre
- 2 structures de livraison

↳ *Confère également plan d'ensemble en partie 5*

Eoliennes

Les éoliennes auront une hauteur maximale de 150 m en bout de pôle et la surface de leurs assises (plateformes permanentes) sera de 10.936 m² soit 1,09 ha.

L'habitation la plus proche est située à 505 m.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble des aérogénérateurs seront peints de l'une des teintes blanches autorisées (RAL 7035, 7038, ou similaire)

Structure(s) de livraison

2 Structure de livraison

Desserte

Les accès nécessaires à la construction puis l'exploitation du parc sont de 4920 mL, en grandes majorités des pistes déjà existantes, ils seront complétés par 520 mL de pistes à créer.

L'itinéraire des convois est identifié est le suivant :

- Depuis la sortie 44.1 de l'autoroute A75 ils prendront la RD911 en direction de Rodez
- Ils récupéreront la RD95 en direction de Curan
- Ils finiront depuis Curan sur la RD993 en direction de Salles-Curan
- Depuis la RD993 les convois emprunteront la piste existante du parc éolien de Levézou Salles-Curan
- La piste existante débauche sur la RD244 et ensuite les convois emprunteront la RD44 en direction de Villefranche de Panat
- Le passage dans Villefranche de Panat n'étant pas possible car trop étroit, les convois emprunteront des routes existantes pour contourner la commune, bifurqueront sur la RD510 et prendront ensuite la RD25 en direction de Broquiès jusqu'à l'entrée du site

Le maître d'ouvrage du parc éolien se rapprochera du gestionnaire des routes avant l'obtention des autorisations, afin de définir précisément les incidences du projet sur les routes existantes. Les demandes de permissions de voirie seront déposées avant le début des travaux. Toute intervention sur la route départementale, notamment en ce qui concerne l'accès ou le passage de câble, n'aura lieu qu'après obtention d'une permission de voirie.

Afin de pouvoir déterminer l'éventuelle dégradation des routes, un état des lieux sera fait en présence des représentants du gestionnaire de la route, du maître d'ouvrage du parc éolien et d'un huissier. A cette occasion, un enregistrement vidéo sera réalisé. En cas de dommages constatés, le maître d'ouvrage s'engage à une remise en état des routes concernées.

Le démantèlement et la construction du chantier s'appuiera également sur 12534m² de surface temporaire, valant pour les accès comme pour les plateformes de stockage. La **réalisation du parc éolien de Lascombes nécessitera environ 12 mois de travaux continus.**

Les procédés mis en œuvre et les modalités d'exécution sont détaillés dans l'étude d'impact (volume 2 de la présente demande, p.106).

Les modalités de fonctionnement du parc en exploitation sont également précisées dans la partie 3.1.2 du volume 1 détaillant les capacités techniques.

1.2.2. (P.J. n°46) - Procédés de fabrication

Les procédés de fabrication sont détaillés dans l'étude d'impact (volume 2 de la présente demande).

1.2.3. Moyens de suivi et de surveillance

Voir également l'étude d'impact et l'étude de dangers (volumes 2 et 3 de la présente demande).

L'exploitation technique du parc éolien, incluant le suivi et la surveillance, sera confiée par LASCOVENT à un prestataire hautement qualifié et expérimenté (comme RES Services, Valemo, EDF Renouvelables Services, Coverwind, Netwind ou JohnCoquerill). Cet exploitant s'assure du suivi du parc éolien de sa mise en service jusqu'à son démantèlement en fin de vie. Le parc éolien est suivi par un chargé d'exploitation dont le rôle est de coordonner les activités techniques et de vérifier les bonnes conditions de sécurité de l'exploitation, notamment auprès des sous-traitants intervenant sur le parc. Le prestataire retenu devra avoir une agence proche du territoire du parc éolien lui permettant d'être très réactif et de limiter les trajets routiers lors des déplacements réguliers, pour une intervention optimisée sur site.

Un rapport mensuel d'exploitation est rédigé par le chargé d'exploitation pour LASCOVENT. Ce rapport reflète tout le travail qui est mené au jour le jour sur chaque site : il relate les principaux événements survenus sur le mois ainsi que la grande majorité des résultats de production de chaque parc. Le chargé d'exploitation responsable du site s'assure également de la traçabilité de l'ensemble des opérations menées par les prestataires de maintenance par l'usage d'un registre consultable dans chaque éolienne et s'assure de la bonne mise en œuvre sur site de la politique Qualité Sécurité Environnement. En cas d'urgence, un responsable technique représentant l'exploitant est joignable 7 jours/7 grâce à un système d'astreinte. Par ailleurs, une surveillance à distance 24/24 est établie par la société chargée de l'entretien des machines (maintenance), en général le constructeur des éoliennes. Cette surveillance permet la remise en service à distance d'une machine à l'arrêt, lorsque c'est possible, et l'envoi de techniciens de maintenance dans les autres cas.

Afin de garantir l'ensemble des dispositions prises quant aux contrôles et suivis en place, ceux-ci sont décrits dans l'ensemble de management de la qualité de l'exploitant (telles les normes ISO 9001, ISO 14001).

Les moyens de suivi et de surveillance sont détaillés plus précisément dans l'étude d'impact (EIE) et l'étude de dangers (EDD) (volumes 2 et 3 de la présente demande, p.117-119 de l'EIE et p. 35 de l'EDD).

1.2.4. Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

Voir également l'étude de dangers (volume 3 de la présente demande).

Différents moyens seront mis en place afin d'organiser les interventions sur site en cas de situation d'urgence (alerte, consignes et procédures de sécurité). Le parc éolien de Lascombes sera continuellement surveillé /monitoré à distance en temps réel grâce à des capteurs transmettant les informations du parc éolien au centre d'exploitation. Afin de limiter les effets d'un potentiel sinistre survenant sur le site de l'installation, l'exploitant sera en contact avec les services de secours externes représentés par les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Aveyron.

Les moyens d'intervention en cas d'accident ou d'incident sont détaillés plus précisément dans l'étude de dangers (volume 3 de la présente demande, p. 54 de l'EDD).

1.2.5. Conditions de remise en état du site après exploitation

Voir également l'étude d'impact (volume 2 de la présente demande).

Les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont encadrées par les articles L. 515-105 et suivants du code de l'environnement et par l'arrêté de prescription générale du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement).

La loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 dite ASAP¹ permet au Préfet de fixer un « délai contraignant » de réhabilitation du site après mise à l'arrêt définitif du site ICPE – (article L. 512-22 du code de l'environnement) : l'objectif est de lutter contre les retards de réhabilitation des sites industriels.

Elle impose de plus de fournir une attestation par une entreprise certifiée de la réhabilitation du site lors de la mise à l'arrêt d'une ICPE et qui s'applique donc aux éoliennes.

Le décret 2021-1096 du 19 août 2021 est un décret d'application de l'article 57 de ladite loi qui concerne la procédure de cessation d'activité des ICPE. Le texte oblige les exploitants à obtenir une attestation de remise en état, par une entreprise certifiée, justifiant la mise en œuvre des opérations relatives à la mise en sécurité du site, à l'évacuation des déchets ainsi que, le cas échéant, de l'adéquation des mesures proposées pour la réhabilitation du site. Les prescriptions relatives à ces attestations sont précisées par l'arrêté du 9 février 2022²).

Pour le démantèlement après exploitation ; le parc éolien est constitué d'éléments dont la nature et la forme sont très différentes. Les techniques de démantèlement et la remise en état seront ainsi adaptées à chaque sous-ensemble, selon les modalités de la réglementation en vigueur.

Les opérations de démantèlement des installations et de remise en état du site sont décrites plus précisément p. 119-120 de l'étude d'impact (volume 2 de la présente demande).

Avant la mise à l'arrêt définitif du parc, des solutions de renouvellement du parc seront étudiées afin d'augmenter la durée de vie de ce dernier et de prolonger la production d'énergie renouvelable sur un site déjà dédié à cet effet.

¹ loi 2020-1525 dite loi d'accélération et de simplification de l'action publique

² fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement

1.3. Localisation et coordonnées géographiques de l'installation

Le projet de renouvellement du parc éolien de LASCOMBES s'inscrit sur le territoire de la Communauté de Communes de la Muse et des Rases du Tarn et plus précisément sur la commune de Broquiès.

Les coordonnées géographiques des installations sont les suivantes :

Infrastructures	Coordonnées en WGS84 (Deg Mn Sec)		Coordonnées en Lambert93*		Altitude en mètres NGF**
	Longitude	Latitude	X (m)	Y (m)	
T1	E 2°41'48,82"	N 44°2'47,35"	675709	6327545	705
T2	E 2°41'44,18"	N 44°2'42,25"	675605	6327388	702
T3	E 2°41'28,10"	N 44°2'41,11"	675247	6327354	708
T4	E 2°41'23,15"	N 44°2'35,33"	675136	6327176	701
SDL1	E 2°41'46,37"	N 44°2'52,66"	675655	6327709	700
SDL2	E 2°41'28,68"	N 44°2'41,60"	675260	6327369	708

*précision à +/- 15 m

**source Modèle Numérique de Terrain 75 m de l'IGN

↪ *Confère également plan de localisation de projet en partie 5*

1.4. Insertion du projet dans l'environnement - Occupation du sol

Les terrains retenus pour la réalisation du projet sont des parcelles culturales de larges dimensions exploitées de manière intensive.

Aucune habitation n'est présente dans un rayon de 500m des installations, ni aucune extension urbaine prévue au vu du document d'urbanisme actuellement vigueur. Une ancienne grange et un réservoir d'eau se trouve à moins de 500m des éoliennes sans que ces constructions puissent pour autant être considéré comme de futures habitations.

Une étude approfondie des habitats écologiques et de l'occupation des sols est disponible dans le Volume 2 Page 250-261.

La zone à émergence réglementée la plus proche (ZER³) se situe à 505 m.

L'axe routier le plus proche est la Route Départementale 25. Elle se situe à 155m des éoliennes E3 et E4.

SARL LASCOVENT

SARL LASCOVENT

330 rue du Mourelet | ZI de Courtine | 84000 Avignon | France